

Que le solliciteur général ordonne la tenue immédiate d'une enquête publique complète sur les activités de la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui porterait particulièrement sur l'apparente insouciance flagrante de la Commission à l'égard de la sécurité des citoyens.

M. l'Orateur: À l'ordre. La motion, proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SERVICES DE SANTÉ

PROPOSITION DE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR L'HOSPITALISATION ET LES SOINS MÉDICAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion au sujet d'une affaire urgente. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement d'annuler son avis de cinq ans aux provinces concernant les accords conclus en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et qu'une conférence fédérale-provinciale sur l'hospitalisation et les soins médicaux soit convoquée sous peu sans que le gouvernement fédéral détermine sa position au préalable.

M. l'Orateur: La motion, proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'UTILISATION D'INFORMATION CANADA POUR RENSEIGNER SUR LES OCCASIONS D'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter immédiatement d'une question urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement fédéral vient d'annoncer la dépense de quelques millions de dollars pour assurer une plus grande mobilité de la main-d'œuvre canadienne, à cause du déséquilibre qui existe entre le nombre de travailleurs en quête d'emplois dans certaines régions du pays et le nombre d'emplois disponibles dans d'autres régions et que cette situation contribue à maintenir le haut niveau de chômage, et en même temps ralentit le rythme économique, à cause du manque de main-d'œuvre pour certaines entreprises, je propose, appuyé par l'honorable député de Rimouski (M. Allard):

Tenue des députés

Que la Chambre des communes puisse discuter maintenant de l'urgent besoin de l'utilisation accrue du personnel déjà en fonction à Information Canada afin d'informer plus efficacement nos Canadiens qui sont à la recherche d'un emploi au sujet des différentes possibilités de travail à travers le pays, ainsi qu'au sujet de tous les renseignements s'y rattachant, telles que les conditions de travail, les données géographiques et sociales, les facilités de déménagement, etc. . . ., afin que s'équilibrent au plus tôt l'offre et la demande dans ce secteur.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être présentée.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. JOHANNES WITTEVEEN, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un éminent visiteur, M. Johannes Witteveen, administrateur délégué du Fonds monétaire international.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M. NAJMABADI, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES DE L'IRAN

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur je voudrais signaler à l'attention de la Chambre la présence cet après-midi à votre tribune, du chef très distingué de la délégation iranienne à la Commission mixte canado-iranienne de l'économie, Son Excellence le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Najmabadi.

Des voix: Bravo!

DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLES RELATIVES À LA TENUE DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion sur une affaire urgente. Plus particulièrement parce que nous sommes dans l'Année internationale de la femme et parce qu'il fait tellement chaud, je propose, avec l'appui du député de Nipissing (M. Blais):

Que les députés du sexe masculin soient traités sur un pied d'égalité avec ceux du sexe féminin et qu'on leur permette d'enlever veston et cravate et que cela s'applique aussi aux visiteurs qui ont pris place dans les tribunes. Il est temps qu'on en finisse avec ce régime de deux poids et deux mesures.

Des voix: Bravo!